



4 route du Gacet – 35830 BETTON  
Tél : 02.99.64.69.69  
contact@ar-roch.fr  
www.ar-roch.fr  
SIREN : 777 665 357

---

# **Rapport D'Activités 2020**

## **Du Centre Commun d'Administration Et De Développement (Siège)**

*Ensemble, accompagner chacun*

---

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<hr/>	
1 – Ar Roc’h en En Ille et Vilaine	1
2 – L’organigramme	2
<b>Vie Associative</b>	<b>3</b>
<hr/>	
1 – Le Conseil d’Administration	3
2 – L’assemblée Générale	6
Le rapport moral du Président	7
3 – Les autres assemblées générales	10
4 – Les documents associatifs	10
5 – Le réseau et les partenaires	11
6 – Les conventions	12
<b>Le Centre Commun d’Administration et de Développement - CCAD</b>	<b>13</b>
<hr/>	
1 – Le Rapport du Directeur Général	13
2 – La Gestion administrative	16
Le Bilan social	16
La formation	18
Les Instances représentatives du Personnel	18
3 – La gestion financière	19
Bilan financier	19
Investissements	22
4 – La communication	23
La Presse	23
Les Manifestations et colloques	25
Les supports de communication	26
5 – Les Projets de l’association	28
<b>Le Glossaire</b>	<b>29</b>
<hr/>	

# Introduction

## 1 – AR ROC'H...

### En Ille et Vilaine

Depuis 1959, l'association Ar Roc'h exerce une activité gestionnaire d'établissements et services dédiés aux jeunes en situation de vulnérabilité. Elle répond ainsi aux besoins de plus de 250 jeunes en accompagnant également leurs familles.

#### ETABLISSEMENTS

**ITEP Les Rivières à Combourg**

Antenne de proximité à Saint-Malo.

**ITEP Les Rochers à Châteaubourg**

Antenne de proximité à Fougères.

**ITEP Tomkiewicz à Betton**

**IME Le 3 Mâts à Betton**

**U2A L'Ancr'âge à Liffré**

#### SERVICES

**CAFS Centre d'Accueil Familial Spécialisé,**

Accueille les jeunes dans les « familles d'internat » ou « lieux ressources ».

**SDSFP Service de Développement des Savoir-Faire Parentaux**

Accompagne les familles dans leurs démarches et leurs fonctions parentales.

**Fonds Education et Parentalité**

Permet à tout individu de faire un don ou un legs à l'association.

**Allo Parlons d'Enfants**

Service téléphonique d'écoute pour les familles et professionnels de l'enfance.

**Equipe Mobile Ressources 35**

Soutien aux professionnels accompagnant des jeunes en situation complexe.

En partenariat avec le Bas Landry et l'EDEFS 35.

#### SERVICES EN PARTENARIAT

**Pôle Ressources Handicap Loisirs 35**

Favorise l'accueil des jeunes (6 - 17 ans) en situation de handicap dans les loisirs en partenariat avec la Fédération Familles Rurales.

**GCSMS CP<sup>2</sup> - Compétences Parentales - Compétences Professionnelles**

Gère le PCPE 35 en partenariat avec l'ADAPEI 35.

**EMR 35 - Equipe Mobile Ressources 35**

En partenariat avec l'EDEFS35 et l'association Bourg L'Evêque.



# 2 - L'ORGANIGRAMME



Président du Conseil d'Administration  
**Jean-Dominique TORTUYAUX**

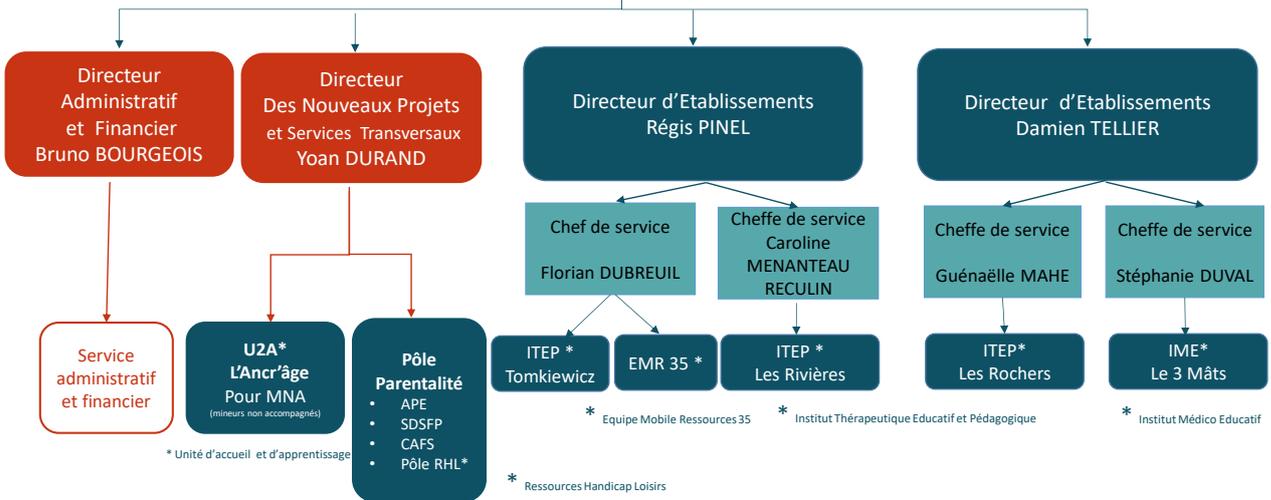
Au 01.10.2020

Assistante de Direction  
Myriam ORHANT

Directeur Général  
**Vincent MOUSSET**

CCAD : Centre Commun d'Administration et de Développement

Etablissements et Services



# Vie Associative

## 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Ses Administrateurs Et Ses Membres du Bureau

Jean BERTHOLET	→	▪ Vice-Président et Trésorier
Alain COULON	→	▪ Vice-Président
Nadège COULON TRARI	→	▪ Membre du Bureau
Nathalie FLEURENCE		
Franck GAUBERT		
Marie-Laure GIVONE		
Daniel GOISBEAU	→	▪ Secrétaire Adjoint
André GUERIN	→	▪ Vice-Président
Benoît HAURAY		
Michel LEFEUVRE	→	▪ Membre du Bureau
Jacky LE ROY		
Françoise LE TALLEC	→	▪ Présidente Honoraire
Marie-Thérèse LORANS		
Jean-Luc LOUIS (cooptation)		
Gilles NOTTEBART		
Bertrand PRIOL	→	▪ Secrétaire et Trésorier adjoint
Jocelyne ROUGIE		
Marie-Madeleine SIX	→	▪ Membre du Bureau
Jean-Dominique TORTUYAUX	→	▪ Président

Démission de Monsieur Tristan Beaulieu en mai 2020, pour convenance professionnelle. Il maintient son adhésion à l'association.

Cooptation de Monsieur Jean-Luc Louis, lors du CA du 22.10.2020.

## Les séances du Bureau

- 13 janvier
- 02 avril
- 1 juillet
- 11 septembre
- 11 décembre

Le bureau correspond au pouvoir exécutif de l'association. C'est une forme restreinte d'administration.

Les missions du bureau consistent généralement en des missions de gestion courante, définies par les statuts.

## Les séances du CA

- 03 février
- 18 juin
- 03 septembre
- 22 octobre

Le Conseil d'Administration assure la gouvernance de l'association. Le président en concertation avec le directeur général propose l'ordre du jour et un procès-verbal précise les décisions qui ont été prises pour l'association en fonction des points abordés.

Il se réunit 3 à 4 fois par an en présence du Directeur Général.

## Les principaux sujets à l'ordre du jour



U2A L'Ancrage  
Equipe mobile Ressources 35 (EMR35)  
IME – Prestation en milieu ouvert (PMO)  
Evolution Agrément Tomkiewicz  
Projet de construction « Les Rochers »  
Espace de Réflexion Ethique du Gacet (EREG)  
Mise en place du Centre documentaire



Approbation des comptes rendus des CA  
Arrêté des comptes 2019  
Présentation EPRD 2020  
Convention de coopération Rey Leroux / Ar Roc'h  
Mandats et délégation des administrateurs et mouvement des membres du CA  
Covid 19

Les séances des Bureaux et des Conseils d'Administration se sont tenues en visioconférence via ZOOM.

## Les Commissions

Les administrateurs participent aux commissions ci-après.  
Elles sont animées par un directeur et présidées par un.e administrateur (trice).

- Fonctionnement en dispositif
- Recherche de financement et de gestion
- Groupe de travail « Projet Historique Les Rochers »
- Groupe de travail « Projet Construction Les Rochers »
- Espace Réflexion Ethique du Gacet (EREG)
- Commission Archives
- Groupe de travail « Charte Administrateurs.trices »

## Les Mandats Dans Les Etablissements

### Des administrateurs sont mandatés dans les établissements

- Ils ont un rôle privilégié de relais entre les établissements et le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur Général.
- Ils peuvent, en accord avec le Directeur du dispositif, favoriser les relations avec les partenaires extérieurs, les pouvoirs publics...
- Ils sont un appui à la prise des décisions importantes concernant la vie institutionnelle de l'établissement et pour cela, ont besoin d'informations régulières des directeurs.
- Ils participent aux temps forts dans les institutions (vœux, fêtes de fin d'année, évènements organisés par les établissements).
- Des administrateurs mandatés, titulaires ou suppléants, participent au conseil de vie sociale de chaque établissement, 3 fois/an.

## Autres Mandats Des Administrateurs et Adhésions

- AXESS → Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif
- AIRe → Association des Itep et de leurs réseaux
- ASKORIA – Centre régional de formation
- CNAHES → Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée et de l'Action Sociale
- CREAM → Centre régional d'études, d'actions et d'informations
- CRSA → Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie
- GCS e-santé Bretagne
- GCSMS Cap Santé Mentale
- MÈTIS Europe → Association regroupant les professionnels et toutes les personnes s'intéressant aux traitements des troubles psychologiques qui se manifestent par des troubles du comportement
- NEXEM → Représentant des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire.
- PASSERELLES ET COMPETENCES
- UDAF35 → Union Départementale des associations familiales d'Ille-et-Vilaine
- URIOPSS → Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux

## 2. L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an et est ouverte aux administrateurs, aux membres de l'association, aux salariés et aux partenaires invités. Une assemblée générale extraordinaire peut être organisée en cas de projet spécifique ou d'évènement nécessitant une prise de décision de cette instance.

### Assemblée Générale Ordinaire

- 24 septembre 2020  
En présentiel

#### Ordre du jour



Rapport moral du Président  
Rapport d'activité du Directeur Général  
Rapport du Trésorier sur les comptes 2019 :

- Approbation des comptes
- Affectation du résultat

Rapport du commissaire aux comptes  
Les résolutions  
Convention de coopération Rey Leroux/Ar Roc'h : ➔ Bilan et perspectives  
Questions diverses

- 33 membres « personnes physiques » (dont 18 administrateurs)
- 4 « personnes morales »

## LE RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

*(Rapport moral présenté à l'assemblée générale du jeudi 10 juin 2021)*

« Bonjour,

Hélas, Je vais commencer ce rapport moral comme l'année dernière, avec ce qui a encore fortement impacté notre activité en 2020 : Le Covid 19.

Dans une association comme la nôtre appartenant à l'économie sociale et solidaire, ce Coronavirus nous met à rude épreuve car il expose les fragilités et les vulnérabilités, stoppe certaines activités, suspend certaines de nos libertés, déchire le lien social, accentue les inégalités.

Je veux commencer ce rapport moral en remerciant toutes les équipes et tous les cadres qui se sont mobilisés, ont transformé leurs habitudes de travail, ont pris des initiatives solidaires multiples pour accompagner les jeunes. Honneur à vous et merci à Vincent Mousset qui a su prendre les décisions, réorganiser le travail et permis à beaucoup d'accéder à la vaccination.

Je salue également les jeunes, leurs familles qui ont permis ces adaptations.

Je salue aussi les administrateurs bénévoles qui ont continué à se mobiliser malgré des conditions de réunion pas mal dégradées.

Nous nous sommes inquiétés du sort fait aux salariés de notre secteur, exclus en juillet dernier des revalorisations salariales du SEGUR de la Santé.

Nous nous sommes battus avec les fédérations pour valoriser vos métiers, par des courriers aux Ministres, aux élus nationaux et locaux, par des rendez-vous, par des campagnes de presse.

Vendredi 28 mai, nous avons pu signer un accord de méthode permettant d'augmenter de 183 euros nets, les salaires des personnels « soignants » de notre secteur médico-social financé par l'ARS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (cette disposition sera inscrite dans le PLFSS).

Mais aussi, cet accord de méthode permet d'ouvrir des négociations pour les autres métiers du secteur médico-social, avec des propositions à formuler pour début juillet, avec chiffrage.

Le Gouvernement s'est engagé à réunir une conférence d'ici la fin de l'année pour les revalorisations des métiers du social.

« Les répliques sismiques » de cette pandémie mondiale qui a détruit tant de vies, modifié tant de comportements élémentaires, notre rapport à autrui, paralysé nos économies ne sont pas toutes encore perceptibles.

### **Que sera le monde d'après ?**

Encore beaucoup d'incertitudes ; Mais je pense qu'il faut se méfier des experts, parfois autoproclamés qui décrivent des futurs, dessinent des ruptures, à travers le prisme de leur spécialité sans prendre en compte la complétude de l'homme (ou la femme) en interaction avec son environnement.

Puisse ce COVID inciter à plus d'Humilité.

### **I - Malgré ce contexte, 2020 fut une année riche pour notre Association**

**Sur le plan politique**, 2020 a été une année de consolidation de notre partenariat avec l'association Rey Leroux grâce à une mutualisation accrue des fonctions supports (merci à Vincent Mousset, Bruno Bourgeois, Ronan Dinet, Yoan Durand, Sandrine Modolo et leurs équipes) à une connaissance réciproque accentuée, à un nombre croissant d'administrateurs communs, et aussi grâce à des bureaux communs.

J'entends certains dire que ce rapprochement apporte plus à Rey Leroux. Non, ce rapprochement apporte aux deux partenaires ; D'abord en notoriété, en poids sur notre territoire vis-à-vis de l'ARS et des départements et d'autres élus locaux.

**En outre**, Ar Roc'h, dotée d'un CCAD « très conséquent » aux yeux de l'ARS, au regard de sa surface d'activités, trouve dans ce rapprochement, un équilibre. D'ailleurs, le CCAD a été créé pour cela.

**Enfin**, le rapprochement des cultures est fécond, plus éducatives d'Ar Roc'h et plus sanitaires de Rey Leroux, mais on sait qu'il faut prendre du temps.

**Bien sûr**, nos autres partenariats perdurent. Je pense :

- Au groupement de coopération avec l'Adapei 35 qui gère le Pôle de compétences et de prestations externalisées et la « communauté 360 » mais ce dernier n'a pas pu donner son potentiel en raison d'enjeu de gouvernance au niveau national (entre l'Etat et l'association des départements de France).
- Au partenariat avec l'Education Nationale et les écoles de proximité.

Je laisserai à Vincent Mousset, dans son rapport d'activités, le soin de décrire ce que fut l'année 2020 à Ar Roc'h.

**Je tiens néanmoins à rappeler** qu'au cours de 2020, de nouveaux services ont vu le jour, par exemple, l'Equipe Mobile Ressources 35, en appui aux professionnels d'autres secteurs.

**Je voudrais également citer l'U2A L'Ancr'âge**, née en novembre 2020 accueillant 25 mineurs non accompagnés, située à Liffré. Financé par le Département, ce service nous confronte à d'autres velléités. Le Président du Département vient de nous faire l'honneur d'une visite accompagnée du Procureur et de la doyenne des juges pour enfants, marquant ainsi l'intérêt du travail éducatif.

**Je veux également signaler** le travail de réflexion de l'EREG (Espace de réflexion Ethique du Gacet) fonctionnant en partenariat avec AFTC 35 (Résidence de la Lande), l'Adapei 35 et Rey Leroux. Un travail est engagé sur la façon dont s'exerce la citoyenneté des personnes accompagnées en période de crise sanitaire.

Enfin, il convient de souligner que le centre documentaire, ouvert à tous, y compris les administrateurs, depuis début mai 2021.

**Mais le confinement a aussi impacté négativement d'autres démarches :**

- Le programme ERASMUS a été suspendu. C'est dommage car il est fondamental de comparer notre système d'accompagnement et nos pratiques avec d'autres pays. Nous ferons tout pour que ce programme financé par l'Europe, redémarre.
- Depuis presque 2 ans, nous reportons la célébration des 10 ans d'APE. Donc préparons-nous pour le 12<sup>ème</sup> anniversaire de ce service utile pour la population, les familles et les professionnels en interrogation.

## **II – Une Assemblée Générale permet aussi de rappeler nos orientations**

Ar Roc'h poursuit son développement, innove et adapte en permanence son organisation pour mieux accompagner les jeunes, en prenant en compte leurs projets de vie et en œuvrant à une société plus inclusive (c'est notre projet associatif).

- Ainsi, il nous apparait stratégiquement important de se coordonner avec le service de Protection de l'Enfance pour mieux accompagner les situations complexes des jeunes présentant des troubles du comportement mais aussi les troubles neuro développementaux et pouvoir répondre à des besoins identifiés au niveau de l'ARS et du Conseil Départemental. Un travail est en cours à ce sujet.

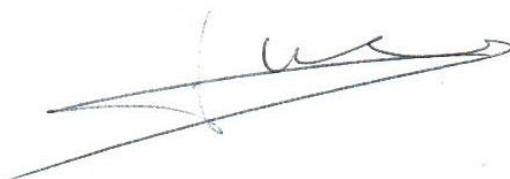
Travailler entre services médico-sociaux et l'aide sociale à l'enfance, trop souvent cloisonnée, est une orientation féconde. Merci aux équipes d'avoir compris cet enjeu.

- **2021** marquera aussi la poursuite de notre réflexion sur notre coopération avec Rey Leroux. Quel avenir, voire quel avenir commun ? Nous travaillons avec le cabinet PROAGIS. Un comité de pilotage a été mis en place. Je remercie les administrateurs qui s'impliquent ainsi que Vincent Mousset. Nous avons adopté une démarche en deux temps :
  - 1) Diagnostic de chacune des associations pour bien se connaître (Gouvernance, Dirigeance, relations sociales, usages, activités, situation économique et financière, patrimoniale, projets en cours...)
  - 2) Etude de scénarios sur les différentes formes de rapprochement.  
***Nous déciderons en fin d'année, le scénario retenu.***
- Par ailleurs, il nous apparait fondamental d'adapter une démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale). Une commission, a priori commune entre nos deux associations, verra le jour début 2022. Dès maintenant, préparons-nous à rentrer dans cette démarche.
- Enfin, si le COVID a ralenti quelque peu les travaux de la reconstruction de l'ITEP Les Rochers de Châteaubourg, ceux-ci se poursuivent et nous envisageons un déménagement durant les vacances de février 2022. Je remercie Daniel Goisbeau et Bruno Bourgeois qui suivent ces travaux. Que deviendra notre Bâtiment Historique ? Nous sommes aujourd'hui en négociation avec des repreneurs, mais aussi avec Néotoa, le promoteur du Conseil Départemental.
- Enfin, je n'ai pas parlé de chiffre, je laisse le soin à Jean Bertholet, le trésorier, de vous présenter notre compte de résultat et notre bilan financier. Sachez que les chiffres sont bons.

**Encore merci** aux équipes, aux administrateurs, aux partenaires qui nous aident à accompagner les jeunes qui nous sont confiés.

**Ar Roc'h, c'est vous tous !**

**Le président**  
Jean-Dominique TORTUYAUX



## 3. AUTRES ASSEMBLEES GENERALES

### SCI Marie-Blanche DAVID



Assemblée Générale Ordinaire → dans les locaux de l'association

- Le 08 juin 2020

### Fonds de Dotation

Assemblée Générale Ordinaire → dans les locaux de l'association

- Le 08 juin 2020



### GCSMS CP<sup>2</sup> « Compétences parentales, Compétences professionnelles »

Assemblée Générale Ordinaire

- Le 16 juin 2020



Comme le stipule la convention constitutive, alternance de la gouvernance tous les deux ans.

Compte-tenu du prochain changement de directeur général au sein de l'ADAPEI35, l'AG du GCSMS décide de prolonger d'un an le mandat d'administrateur de Vincent Mousset qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2021. L'administration du GCSMS reprendra ensuite un cycle alternatif de 2 ans entre les deux directeurs généraux des associations fondatrices.

## 4. LES DOCUMENTS ASSOCIATIFS

### Le Projet Associatif

Le projet associatif a été actualisé pour s'inscrire davantage dans le contexte actuel en précisant les objectifs et les orientations à 5 ans. La partie historique rédigée dans ce document a donc été raccourcie laissant une place importante à l'avenir.

Les projets d'établissement ont été réécrits en cohérence avec le projet associatif.

- Projet associatif adopté lors de l'Assemblée Générale du 13 juin 2019.

### Les Statuts

Les statuts ont été actualisés en 2019 et permettent à l'association de gérer des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

### Le Règlement Intérieur

Prévu par l'article 17 des statuts, il a pour objet de présenter et de compléter les différents points de statuts notamment ceux qui ont trait aux modalités de fonctionnement interne de l'association. Il a pour objet également de préciser les rôles et les missions des administrateurs dans les dispositifs.

Il a été voté à l'unanimité en conseil d'administration **du 20 avril 2016**.

## **Le document unique de délégation**

Le DUD prend en compte la restructuration de l'organigramme de l'association Ar Roc'h depuis le 1er septembre 2017 suite au changement de président et de directeur général. Ce document correspond donc à la réalité de l'organisation actuelle, il sera amendé autant que nécessaire en fonction de l'évolution de l'association. Le document unique des délégations s'inscrit dans le cadre de la loi 2002-2 réformant l'action sociale et les institutions sociales. Il doit être établi pour les professionnels de direction des établissements et services définis par la loi, et s'applique en particulier aux établissements privés à but lucratif ou non lucratif.

Il est conçu pour permettre aux Pouvoirs publics d'avoir des garanties sur les compétences des professionnels de direction des établissements et services qu'ils financent. Il ne doit cependant pas interférer sur la liberté d'organisation de l'association. C'est un outil de transparence sur l'organisation et la répartition des pouvoirs entre les instances dirigeantes bénévoles de l'association et ses dirigeants salariés et par là un outil important de GRH. La nouvelle répartition des directions entre le CCAD et les dispositifs nécessite des réajustements dans les délégations. Outil de clarification de la fonction de direction, le DUD n'a pas vocation à créer de nouveaux droits.

Ce document obligatoire doit permettre de repérer les instances et les personnes qui ont le pouvoir de prendre des décisions selon leur place et leur fonction au sein de l'association Ar Roc'h. Ce document synthétique précise les organes titulaires du pouvoir et les délégations du Conseil d'administration (CA) aux directeurs qui composent le Dirc'h (comité de Direction). Il s'arrête donc au niveau hiérarchique des directeurs qui ont la responsabilité de définir les délégations auprès des salariés de leurs équipes et plus particulièrement concernant les chefs de service à travers les fiches de poste. L'association a toujours été soucieuse de rendre responsables et autonomes ses salariés en mettant en avant le principe de subsidiarité et en utilisant un management participatif. Ces principes permettent à chacun de bénéficier d'une certaine liberté d'action en adéquation avec le niveau de décision qui le concerne.

➔ **La dernière mise à jour date de mars 2018.**

## **5. LE RESEAU ET LES PARTENAIRES**

L'association est active dans les réseaux locaux et nationaux, elle est représentée et participe à plusieurs instances :

- Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- Le Conseil Territorial de Santé (CTS)
- Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)
- La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) ...

Les liens avec les partenaires sont aujourd'hui indispensables pour répondre aux enjeux de la fluidité des parcours de soins et de la société inclusive.

Les délégations et représentations des administrateurs, directeurs ou autres salariés sont notifiées dans un document mis à jour chaque année.

## GCSMS CP<sup>2</sup> (PCPE)

Le **GCSMS** « Compétences Parentales, Compétences Professionnelles, employeur des salariés du **PCPE** qui fait face à une augmentation régulière de son activité et répond à de nombreuses personnes sans solution en partenariat avec les structures de droit commun et les structures spécialisées.

Comme le stipule le règlement intérieur, le mandat d'administrateur alternant tous les deux ans entre les directions de l'Adapei35 et d'Ar Roc'h a été tenu en 2020 par Vincent Mousset.

## 6 – LES CONVENTIONS

### CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA POLYCLINIQUE ST-LAURENT

La convention de coopération signée le 19 février 2018, entre la polyclinique St-Laurent et Ar Roc'h est reconduite en 2019 et 2020. L'objectif de cette convention est de simplifier le parcours de soin à la polyclinique d'un enfant, d'un adolescent ou d'un jeune adulte nécessitant une prise en charge sanitaire et de développer des coopérations concernant les échanges de compétences professionnelles notamment en matière de psychiatrie et d'accompagnement à la parentalité (réunions d'informations, formation...).

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION AR ROC'H / REY LEROUX

Au regard du départ programmé de son directeur général, l'Association Rey-Leroux a sollicité l'association Ar Roc'h afin bénéficier de son soutien pour assurer temporairement la mission de direction générale et mutualiser des compétences de direction. Ce soutien passant par la mise à disposition de temps de travail de personnels de direction de l'association Ar Roc'h, une convention, signée le 12 septembre 2019, définit les conditions de coopération entre les deux institutions et les modalités de mise à disposition des personnels de direction.

**En septembre 2020**, après un an de coopération et comme le prévoyait la convention, un bilan mettant en exergue, les forces, les faiblesses et les points de vigilance de chaque association ainsi qu'un plan d'actions et des axes prioritaires, ont été présentés aux salariés, aux conseils d'administration et aux assemblées générales qui ont statué sur la poursuite et le renforcement de la coopération jusqu'à fin 2022.

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION de SALARIES

*SITUATION EXCEPTIONNELLE LIEE A LA GESTION DE L'EPIDEMIE DU COVID19*

- **Avec Le Pôle Saint Hélier de Rennes**
  - **Avec la Maison de l'enfance de Carcé – Bruz**
  - **Avec l'Aide sociale à l'enfance (ASE)**
- Mise à disposition exceptionnelle de salariés d'Ar Roc'h pour venir en soutien aux professionnels d'unités du secteur médico-social et sanitaire.
- **Avec l'association LE PARC**
- 5 salariés de l'association LE PARC sont intervenus en qualité d'écouterants à Allo Parlons d'Enfants.

## 1. LE RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

**En 2020**, l'année a évidemment été marquée par la pandémie du COVID qui a freiné ou mis entre parenthèses un certain nombre de projets ou d'activités. Cette crise nous a obligés à nous adapter continuellement, à nous réorganiser rapidement pour assurer une continuité de service et d'accompagnement aux jeunes et aux familles. Chacun d'entre nous a su se mobiliser pour préserver le travail engagé et maintenir les liens indispensables à notre action au quotidien malgré un climat général anxiogène.

Cette crise sanitaire a mis en lumière toute l'importance du système de santé dont nous faisons partie même si la reconnaissance espérée dans le cadre du Ségur ne concerne pas le champ du social ni du handicap.

Malgré ce contexte, nous avons assisté à la poursuite du mouvement vers une **société inclusive** pour les personnes en situation de handicap en matière d'éducation, de scolarité, de santé, d'insertion sociale et professionnelle avec un renforcement du principe d'autodétermination dans tous les nouveaux projets.

Les savoirs professionnels et expérientiels doivent être mis en synergie pour améliorer l'accompagnement proposé.

**La formation réunissant parents et professionnels** qui s'est terminée fin 2020 a permis de modifier les postures et les regards.

La première réponse doit être recherchée dans les services de droit commun mais cela ne veut pas dire que nous n'avons pas besoin d'institutions spécialisées, l'offre d'accompagnement doit être graduée, modulaire et adaptée. Nous travaillons en lien étroit avec les services de l'Education Nationale pour ce qui concerne l'école inclusive.

Nous vivons un changement de paradigme avec **la mise en place des communautés 360** (pilotee par le PCPE sur le 35) afin de sortir de la logique de place pour favoriser les logiques de parcours nécessitant de la souplesse dans les institutions et surtout des coopérations étroites. C'est à cet enjeu de fonctionnement en plateformes de services (guide ANAP) que nous devons répondre dans les mois et les années qui viennent mais nous sommes déjà sur cette voie dans nos établissements et services.

**Sur le plan politique local**, l'année 2020 a vu la validation du Projet Territorial de Santé Mentale pour notre département, il se concrétisera par un plan d'actions pour les prochaines années pour lequel nous aurons un rôle à jouer sur le champ de l'enfance.

### En ce qui concerne l'association, plusieurs nouveaux projets ont vu le jour en 2020 :

- **L'Equipe Mobile Ressources 35** qui vient en appui aux professionnels qui accompagnent des jeunes avec des troubles du comportement, en coopération avec les autres ITEP du département et les partenaires institutionnels du champ de l'enfance (EN, ASE, sanitaire, ESMS).
- **La modalité PMO pour l'IME** et prochainement une file active dédiée à des jeunes présentant des troubles du spectre autistique (TSA).
- **La création de l'Unité d'Accueil et d'Accompagnement (U2A) « L'Ancr'âge »** pour Mineurs Non Accompagnés (MNA), L'Ancr'âge située à Liffré, suite à l'obtention d'un appel à projet du Conseil Départemental.

Ces nouveaux projets portés par notre association montrent bien la tendance actuelle de création de services qui fonctionnent avec des prestations en milieu ordinaire mises en œuvre par plusieurs partenaires sur un même territoire. Les partenariats ont d'ailleurs permis de faire jouer les solidarités entre les structures pendant la crise sanitaire.

C'est cette logique territoriale et partenariale qui a amené les associations **Ar Roc'h et Rey Leroux** à décider en septembre 2020 la poursuite de la convention de mise en commun des fonctions de direction générale et de partage des compétences. Cette coopération se poursuivra jusque fin 2022 avec l'objectif de renforcer les liens et de construire un modèle de gouvernance et de siège partagés tout en préservant les identités propres à chaque association.

L'implantation de notre association sur le plan local est primordiale mais il est aussi important de s'enrichir de pratiques existantes hors de notre région voire hors de notre territoire.

**En 2021**, nous espérons reprendre le projet **Erasmus** après une année blanche en 2020, ce qui va permettre à plusieurs professionnels de se rendre en Lituanie, en Italie et en Belgique afin d'échanger sur les pratiques respectives mais également de recevoir nos collègues européens.

Notre association a toujours su **s'adapter et innover** pour apporter des réponses de qualité et de proximité aux jeunes et aux familles. Nous avons d'ailleurs en projet la constitution d'une **commission qualité en lien avec le CSE** qui devrait se mettre en place pour veiller à l'équilibre entre la qualité de l'accompagnement et la qualité de vie au travail. Je tiens d'ailleurs à souligner la qualité du dialogue social au sein de l'association dans une dynamique d'échanges permettant une réelle co-construction.

De nombreux enjeux et projets nous attendent et chacun d'entre nous, de sa place, est concerné, du Conseil d'Administration, en passant par les directeurs, les salariés, les partenaires et toujours en co-construction avec les jeunes et leurs familles, au plus près de leurs territoires de vie. C'est **collectivement que nous relèverons les défis** et que nous mènerons les projets de notre association.

**2021** verra se poursuivre la mise en œuvre du **plan d'action inscrit dans notre CPOM** et dans nos **projets d'établissement et la poursuite de la structuration** de nos outils administratifs et financiers :

- La mise en place de réponses ciblées pour les jeunes en situation de handicap ayant une mesure de protection de l'enfance et pour les professionnels du secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance
- L'évaluation interne pour les ITEP
- L'évaluation externe pour l'Ime après l'évaluation interne de qualité réalisée en 2020
- L'actualisation de nos outils (livrets d'accueil, règlements de fonctionnement, contrats d'accompagnement...)
- La refonte et la négociation de notre accord d'entreprise sur le temps de travail
- L'informatisation de nos outils RH avec le logiciel Octime.

Les évaluations et leur plan d'action auront automatiquement un impact sur les pratiques, sur les métiers et donc sur la gestion des ressources humaines, la politique de formation, la mesure de l'activité, les projets architecturaux, les relations avec les jeunes et les parents.

**L'année 2021** sera également marquée par la finalisation du chantier de construction du **nouvel ITEP « Les Rochers »** à Châteaubourg puisque nous venons de débiter les travaux. Parallèlement une **réflexion** est menée avec des bailleurs sociaux et les collectivités locales pour l'avenir du **bâtiment historique**.

**Les actions et projets déjà initiés en 2020 se poursuivront en 2021 :**

- **Le développement du partenariat et le travail en réseau sur les territoires,**
- La **diversification de nos modalités d'accompagnement,**
- L'utilisation des outils numériques et robotiques,
- Notre inscription dans les démarches expérimentales concernant le futur modèle de tarification du secteur médico-social,
- Le déploiement de **l'espace de réflexion éthique,**
- La structuration de nos archives et l'ouverture du **centre documentaire associatif** début 2021.
- Le développement d'un programme de formation à destination des salariés de la protection de l'enfance (MECS, assistants familiaux...),
- La création d'une Plateforme Ressource regroupant tous nos services d'appui aux professionnels et aux aidants (APE/SDSFP/PRHL 35/EMR 35),
- Le Développement du pôle Ressources Handicap Loisirs
- La création du dispositif partenarial départemental « Assistant Parcours de Vie » (APV)
- La négociation de l'accord d'entreprise sur le temps de travail
- Le report des 10 ans d'Allo Parlons d'Enfants (APE)

***Sans oublier le retour à la convivialité après cette parenthèse sanitaire inédite.***

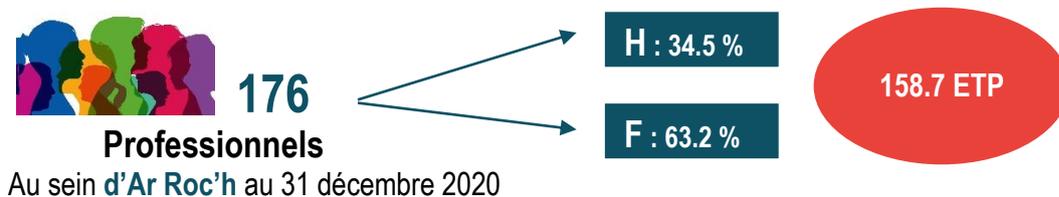
Le Directeur Général  
**Vincent Mousset**



## 2. LA GESTION ADMINISTRATIVE

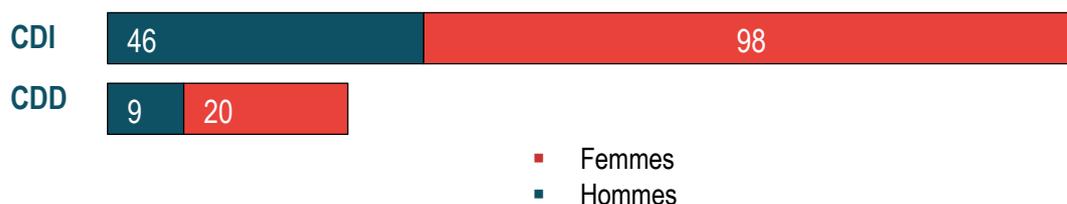
### LE BILAN SOCIAL → EFFECTIFS

#### Un effectif en constante augmentation



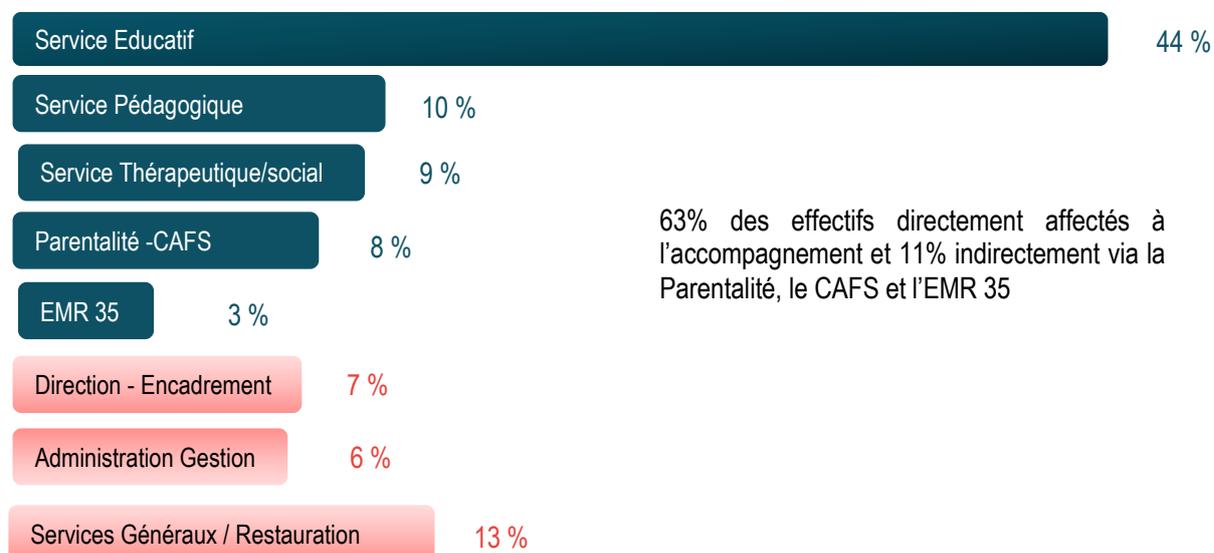
5 stagiaires (4 femmes, 1 homme)

#### Répartition des emplois par CDI/CDD par sexe

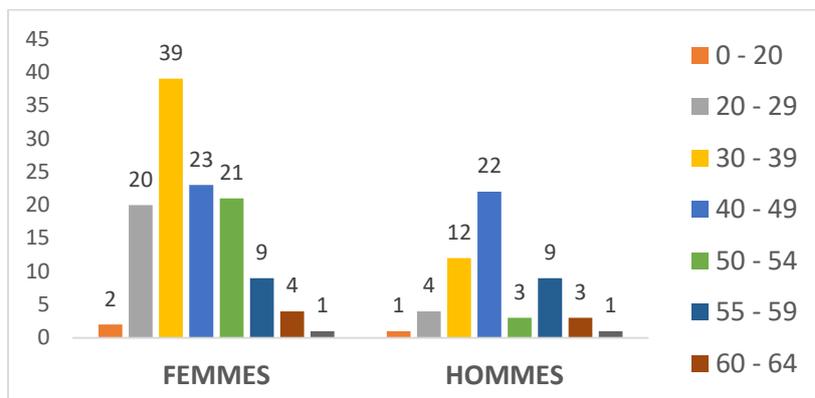


- Léger tassement des CDI : 83,2% des emplois sont en CDI pour 85,3% en 2019
- Hausse du déséquilibre HF : 68,2% des emplois sont occupés par des femmes contre 64,7% en 2019

#### Répartition des effectifs par secteur → Un service éducatif Prépondérant



## Pyramide des âges au 31.12.2020



50 salariés (29%) ont moins de 35 ans  
9 salariés ont plus de 60 ans

## ACCIDENTS DU TRAVAIL & MALADIES PROFESSIONNELLES

77 accidents & Maladies professionnelles déclarés de 2016 à 2020 (15 en 2019 et 9 en 2020) soit en diminution

- Dont 35 avec arrêt de travail, soit 1 804 jours d'arrêt (de 2016 à 2020)

### Pour 2020

3 accidents de travail ont généré → 260 jours d'arrêt  
→ 0 Maladie Professionnelle

### Depuis 2016

59% des accidents & MP sont liés aux enfants  
→ 5% sont des accidents de trajet  
→ 36% ont d'autres causes

### Depuis 2016

66% des accidents & MP concernent le service éducatif  
→ 23% des accidents concernent les services généraux  
→ 11% des accidents concernent les autres services

## ARRETS MALADIE ET MATERNITE (Hors accidents du travail & maladies professionnelles)

438 arrêts maladie entre 2016 et 2020  
Ces arrêts ont concerné 97 salariés/an en moyenne

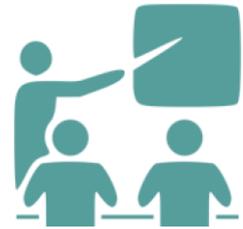
Ces arrêts représentent 1 993 jours/an en moyenne

### En 2020 :

- **Hausse** du nombre d'arrêt (97 pour 88 en moyenne)
- **Baisse** du nombre de jours d'arrêt (1 923 pour 2 631 en moyenne)
- Les arrêts maternité et paternité représentent 26% des jours d'arrêt maladie

## LA FORMATION

- **18** Formations engagées (*moyenne de 26 heures/an/salarié*)  
Suivies par 130 salariés et 6 administrateurs et/ou Parents
- **4 596 heures** de formation (*en baisse mais frein lié au contexte sanitaire*)  
Dont 724 heures de supervision et analyse de pratique



## LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Le CSE assure l'expression collective des salariés et permet la prise en compte permanente de leurs intérêts, notamment dans les décisions liées à l'organisation du travail, à la formation professionnelle... Le CSE est consulté par l'employeur sur les orientations stratégiques, la gestion financière et l'organisation générale de l'association. Il joue par ailleurs un rôle important dans le champ de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que dans le renforcement du lien social et de l'accès à la culture pour tous les salariés, à travers l'attribution des ASC (activités sociales et culturelles). Le Directeur Général assure la présidence du CSE.

Depuis le 1er janvier 2020, la Loi prévoit que toutes les entreprises concernées doivent mettre en place un comité social et économique (CSE). Le CSE a pour vocation de remplacer les délégués du personnel (DP), le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le comité d'entreprise (CE) ou la **délégation unique du personnel** (DUP).

## Principaux points abordés et travaux



## 3. LA GESTION FINANCIERE

### BILAN FINANCIER

#### EXPLOITATION 2020

Sur 2020 la hausse des produits de tarification (+10%) est en lien avec l'ouverture de l'U2A L'Ancr'âge, et la modification des agréments sur l'IME (PMO) et sur l'ITEP Tomkiewicz (PMO et EMR).

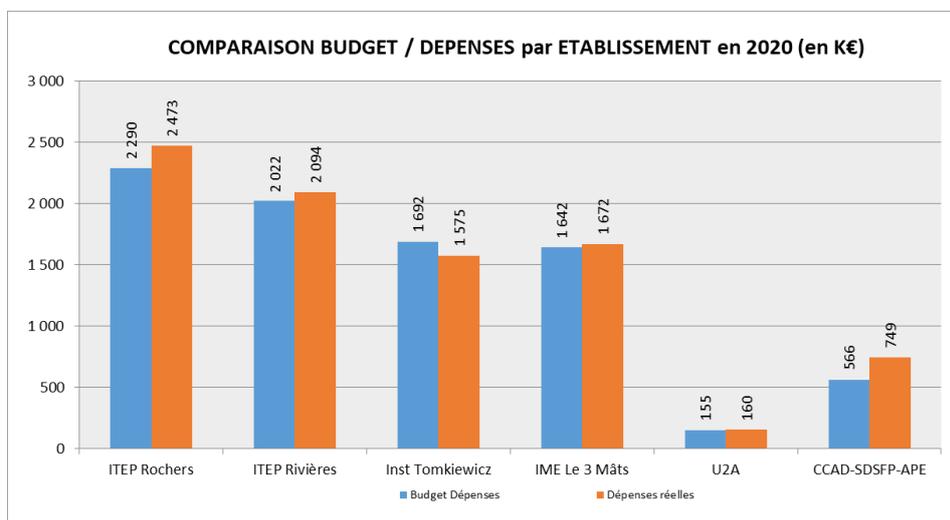
#### RESULTATS 2020 - ETABLISSEMENTS (hors vie associative)

Résultats	2019	2020
Total des charges	7 186 K€	8 7124 K€
Budgets autorisés	7 068 K€	8 740 K€

#### DEPENSES

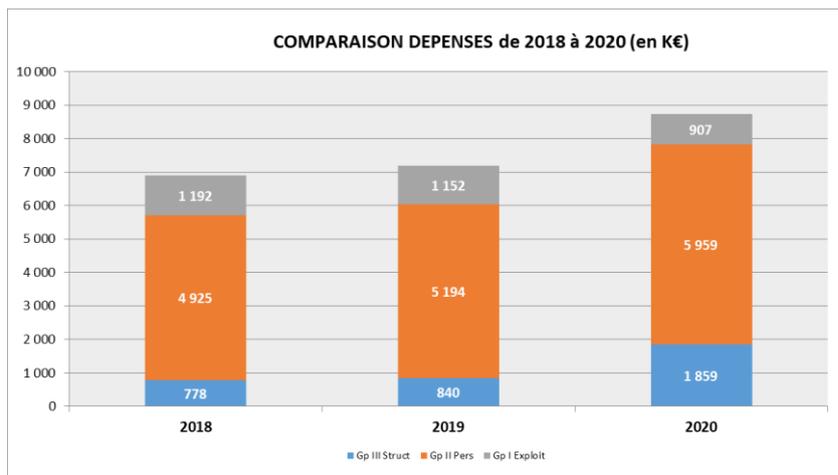
Le total des dépenses des établissements apparait en progression de plus de 21%, mais si nous avons eu davantage d'activité avec l'ouverture de l'U2A L'Ancr'âge et les nouvelles places, le retraitement comptable important autour des fonds dédiés (500 K€) et des quotes-parts d'opérations faites en commun, impactent fortement cette évolution.

La progression des dépenses « réelles » porte principalement sur les frais de personnel des établissements et du CCAD qui sont de 10% sur l'année (hors primes exceptionnelles).



Le siège (CCAD) a été agréé au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce dernier dispose donc depuis cette année d'un budget distinct et les charges ne sont plus réparties sur les établissements comme les années passées.

Les charges du CCAD re ventilées sur les établissements en 2019 s'établissaient à 802 K€ pour 749 K€ en 2020 et comprennent le pôle parentalité, le PRHL (Pôle Ressources Handicap Loisirs) et le fonctionnement du siège. Cela a permis un rééquilibrage des dépenses par établissement ce qui correspond désormais mieux au volume d'activité de chacune des structures.



Si les dépenses de personnel et de structure ont fortement augmenté, ce n'est pas le cas des charges d'exploitation (groupe I) qui, du fait de l'épidémie de Covid et de la mise à l'arrêt ou du ralentissement de certaines activités ont fortement reculées : baisse de 23% par rapport à 2019 soit -281 K€ dont -140 K€ transports en lien direct avec l'impact COVID-19.

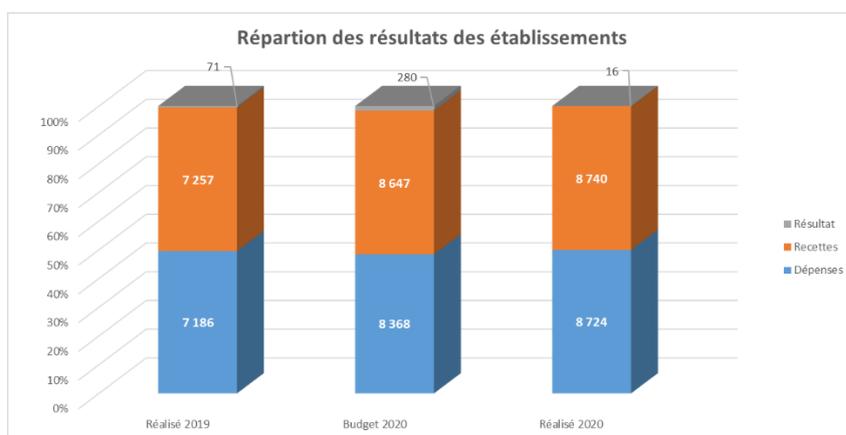
En dernier lieu, et comme on l'indiquait en amont, l'évolution du groupe 3 sur 2020 est due à la création d'un fond dédié de 500K€ (avec l'accord de l'ARS) pour le projet de reconstruction de l'tep Les Rochers. Hors retraitement de ces écritures comptables, les charges de structures progressent de 1.7%

## RECETTES

Avec le CPOM, les recettes ne sont plus en lien avec l'activité des établissements car il est versé aux établissements une dotation globale par 1/12.

C'est au travers des indicateurs qui sont toujours en cours de constitution, conjointement avec les autorités de tarification, que l'activité de nos établissements sera appréciée par nos autorités de contrôle et de tarification.

## RESULTAT 2020



Les établissements sont en CPOM depuis 3 ans et les financeurs ne sont plus autorisés à procéder à des « reprises » de financement lors de la présentation d'excédents, sauf en cas de sous activité. Ils ne reprennent pas non plus les déficits que les réserves de la vie associative auraient à assumer.

L'U2A l'Ancr'âge n'étant pas dans le périmètre du CPOM (financement CD), la procédure contradictoire (BP/CA) reste applicable, nous allons néanmoins solliciter le rattachement au CPOM afin de réduire les lourdeurs administratives de ces traitements supplémentaires.

### Concernant les résultats des établissements :

**Précision** : l'association fonctionne avec un CCAD (siège) qui n'a été agréé qu'à compter de 2020. L'ensemble des charges de ce CCAD sont bien identifiées dans un budget spécifique et son financement a été fixé au taux de 6.5% des charges du dernier exercice clos par décision de l'ARS.

Antérieurement, le CCAD était réparti dans les établissements en fin d'année, ce qui était de nature à nuire à l'appréciation des résultats des établissements du fait des clefs de répartition utilisées.

Les résultats d'activité de l'exercice 2020 des 5 établissements et de leurs antennes, du CCAD et de la vie associative sont assez différents :

**ITEP Les Rochers** : Excédent de 43 K€ après un excédent de 84 K€ en 2019.

**ITEP Les Rivières** : Excédent en hausse sur 2020 (+74 K€ pour 63 K€ en 2019).

**ITEP Tomkiewicz** : Excédent de 21 K€ qui fait suite à un exercice en léger déficit en 2019(-18K€).

**IME Le « 3 Mâts »** : Léger déficit (-4 K€) qui est en baisse par rapport à 2019 (-58 K€).

**U2A l'Ancr'âge** : Léger déficit de 1,7 K€ pour une ouverture en octobre 2020. Une analyse plus approfondie pourra être réalisée avec un peu plus de recul sur le fonctionnement.

**CCAD** : Déficit sur la première année d'autorisation de 116 K€ en lien avec le renforcement des services administratifs et comptables et le décalage d'une année sur les budgets alloués basés sur l'année précédente et la dépense réelle impactée par l'évolution des agréments

**Vie associative** : Léger déficit (-4 K€) sensiblement similaire à l'année passée (-6K€).

## RESULTATS COMPTABLES 2020 – ETABLISSEMENTS ET ASSOCIATION

Résultats Comptables	2019	2020
Résultat Etablissements	+ 71 K€	+ 16 K€
Résultat vie associative	- 6 K€	- 4 K€
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>+ 65 K€</b>	<b>+ 12 K€</b>

## BILAN 2020

Depuis début 2016, l'association détient les parts sociales d'une SCI et plus aucun immobilier en direct, ni les dettes financières afférentes.

Cette année les comptes présentés intègrent le nouveau Règlement défini par l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, cela modifie la présentation des comptes par rapport aux années précédentes : le total bilan est de 4 924 492€

Le total des produits d'exploitation a été de 8 248 K€ pour 7 215 K€ pour 2019

### Concernant les immobilisations :

Total des investissements de l'exercice → 284K€ (pour 251 K€ en 2019)

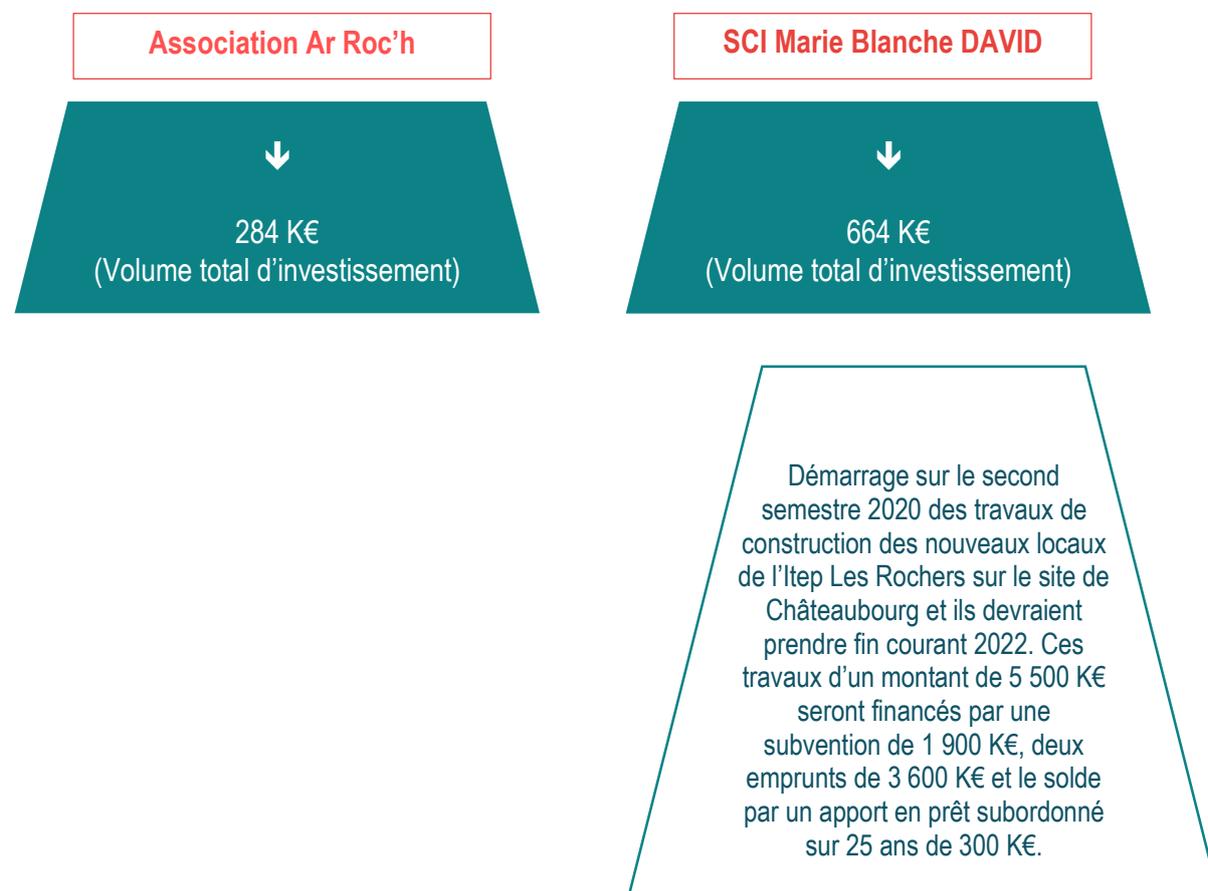
Total des sorties d'immobilisations → 57K€ en brut (pour 87 K€ en 2019)

Total des immobilisations → 4 082 K€ dont 2 122 K€ d'immobilisations financières principalement liées à la détention de titres sur sa SCI à hauteur de 1 526 K€.

### Concernant les dettes :

Le volume global des dettes de l'association était de 1 565K€, les derniers emprunts ayant été totalement remboursés.

## INVESTISSEMENTS 2020



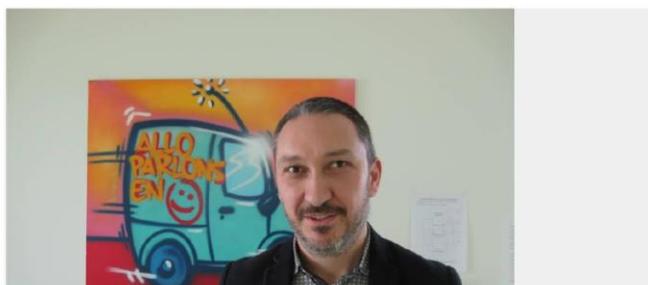
## 4. LA COMMUNICATION

### LA PRESSE

Ouest-France Publié le 22/02/2020 à 12h22

#### **Betton. Allo parlons d'enfants tend l'oreille aux parents**

Depuis dix ans, Allo parlons d'enfants, à Betton, près de Rennes, rassure et oriente les parents qui rencontrent des difficultés avec un enfant ou qui ont simplement besoin d'être rassurés.



Yoan Durand, responsable du pôle parentalité dont dépend Allo parlons d'enfants de l'association Ar Roc'h.

« Allo parlons d'enfants bonjour, je suis à votre écoute. » « Bonjour, je vous appelle pour mon enfant qui a un sommeil perturbé, et moi-même je ne dors plus du même coup. » Après un échange et une écoute attentive, Christelle analyse la situation et comprend la complexité et l'urgence de la demande. Elle va orienter la maman vers un CMPP (Centre médico psycho-pédagogique) qui pourra aider la famille à retrouver la sérénité.

#### **Même pour les adultes**

« Allo parlons d'enfants existe depuis 2009 et fait partie des quatre services du pôle parentalité de l'association Ar Roc'h, précise Yoan Durand, directeur des nouveaux projets chez Ar Roc'h. C'est un service d'écoute téléphonique anonyme destiné aux familles et aux professionnels de l'enfance. »

Pour Allo parlons d'enfants, la famille est prise au sens large, parents, beaux-parents, grands-parents, fratries... « Des grands-parents peuvent même appeler pour une difficulté avec leur fille ou leur fils de 50 ans », ajoute Yoan Durand. Les professionnels, tels que les enseignants ou les assistantes maternelles, ont accès à ce service gratuit où chacun exprime librement ses difficultés liées à l'accompagnement d'un enfant. « Il n'y a aucun jugement, juste de l'aide. »

#### **Écoute et soutien**

Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire formée à l'écoute où se mêlent psychologues, éducateurs spécialisés, assistantes sociales, infirmiers et bénévoles.

« Les écoutants sont formés à l'École des parents et des éducateurs de Paris sur l'entretien d'aide au téléphone, indique Yoan Durand. La mission de chacun est d'écouter et d'explorer avec la personne la situation pour prendre le recul nécessaire. Dans 90 % des cas, l'écoute est suffisante et l'appelant trouve bien souvent la solution lui-même. »

#### **Information et orientation**

Lorsque l'écoute n'est pas suffisante, l'écouter peut alors orienter vers le service plus compétent, plus spécialisé ou vers une autre structure adaptée aux difficultés exprimées. En complément de l'écoute téléphonique, Allo parlons d'enfants anime des interventions sur des thématiques liées à la parentalité et au développement de l'enfant.

Depuis 2010, Allo parlons d'enfants est membre du collectif Être parent aujourd'hui, qui propose trois événements par an autour de la parentalité.

Vendredi 27 mars, de 14 h à 18 h, portes ouvertes du pôle parentalité  
4, route du Gacé, à Betton. Allo parlons d'enfants, tél. 02 99 55 22 22.  
Appels anonymes.

## Pour l'association Ar Roc'h, l'activité continue

**Betton** — L'association Ar Roc'h a modifié son fonctionnement depuis le début du confinement, tout en priorisant le maintien des liens avec les jeunes et les familles de manière très régulière.

### Entretien

**Vincent Mousset,**  
Directeur général de l'association

#### Comment fonctionne l'association dans la période actuelle ?

Actuellement, nous n'accueillons plus les jeunes en situation de handicap dans les établissements et services depuis le 16 mars, conformément aux préconisations en vigueur. Mais nous continuons à intervenir à distance ou au sein des familles.

La situation devient parfois difficile à supporter pour certains jeunes qui ont besoin de répit, comme pour certains parents. Il est alors possible de proposer, de manière exceptionnelle, un accueil en journée ou en internat, tout en respectant les conduites à tenir. Les professionnels qui interviennent auprès des jeunes disposent de masques pour sécuriser l'accompagnement.

#### Quels sont les moyens utilisés ?

Les outils numériques sont largement utilisés avec des échanges très fréquents en visioconférence, par mail ou par téléphone. Les équipes sont principalement en télétravail, sauf pour certains salariés dont la présence sur site est nécessaire. Ce changement radical de fonctionnement nous ouvre à de nouvelles pratiques qui viennent étoffer les possibilités d'intervention.

#### Qu'en est-il du service Allo Parlons d'enfants ?

Nous avons maintenu une continuité de service sur la période des vacan-



Vincent Mousset, Directeur Général de l'association Ar Roc'h fait un point sur la situation actuelle durant le confinement.

Photo: DR

ces scolaires en réorganisant les congés des salariés afin de rester en soutien.

Le service Allo Parlons d'enfants 02 99 55 22 22 reste ouvert au public et se trouve particulièrement sollicité en cette période d'isolement lié au confinement. Nous avons d'ailleurs reçu le soutien de plusieurs partenaires, notamment l'association Le Parc, pour élargir les créneaux horaires en

soirée. Durant le confinement le service est joignable du lundi au vendredi de 10 h à 17 h et de 20 h 30 à 21 h 30, le samedi de 9 h 30 à 11 h 30

#### Comment préparez-vous la sortie du confinement ?

Nous savons déjà que le retour à une situation habituelle ne s'effectuera pas le 11 mai, que ce soit pour les jeunes ou pour les salariés. Nous allons

nous adapter à l'évolution de la situation pour maintenir un accompagnement indispensable. Dans cette période, les coopérations entre les structures qui agissent dans le champ de la santé se sont multipliées. Certains salariés de l'association ont été mis à disposition de structures sanitaires, sociales ou médico-sociales pour remédier au manque de personnel lié à l'épidémie.

Betton

## Un nouveau service à l'association Ar Roc'h



Les intervenants de l'Équipe mobile ressources 35, à droite Florian Dubreuil, chef du service EMR 35. PHOTO : OUEST-FRANCE

### Trois questions à...

**Florian Dubreuil,** chef de service de l'Équipe mobile ressources 35.

#### · Pourquoi ce nouveau service de l'association Ar Roc'h ?

Cette équipe, créée après un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS Bretagne, vient compléter l'offre existante en termes de réponse aux enfants et adolescents de 3 à 20 ans en situation complexe dans le territoire Bretonnien, bénéficiant ou non d'une notification MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées). L'objectif de l'EMR35 est de soutenir les professionnels de tous secteurs, intervenant auprès d'un enfant ou adolescent mettant en échec les accompagnements qui lui sont proposés, afin de soutenir l'élaboration d'une réponse coordonnée, multi-acteurs dans une logique de prévention des ruptures de parcours.

#### Comment est composée l'équipe ?

Nous souhaitons avoir une équipe composée de professionnels ayant de l'expérience dans l'accompagnement, et des compétences plurielles. Les situations complexes peuvent relever d'une grande diversité, dans l'origine et dans l'expression des troubles. Il nous fallait donc des profils

très divers, et complémentaires. Des appels à candidature ont été lancés au sein des trois associations porteuses, Ar-Roc'h, l'EDEFES, et l'Association du Bourg-l'Évêque. L'équipe est composée aujourd'hui de quatre éducateurs, une orthophoniste, un infirmier de secteur psychiatrique et deux psychologues, mais cela pourra éventuellement évoluer.

#### Qui peut vous solliciter ?

Nous pouvons être sollicités par des professionnels de tout champ, confrontés à une situation complexe : éducation nationale, structures sociales, médico-sociales, protection de l'enfance, collectivité... La saisine doit cependant être institutionnelle ; un enseignant ne peut pas saisir lui-même nos services, il faut que ça passe par le chef d'établissement, ou par un interlocuteur spécifique.

L'appel arrive au secrétariat, qui informe des démarches et prend les premières informations. Je reprends ensuite contact pour m'assurer de la conformité de la demande, et adresse le cas échéant la fiche de saisine ainsi qu'une autorisation parentale. Il est indispensable pour nous que la famille soit partie prenante de la démarche, a minima qu'ils la valident.

Contact : tél. 02 99 64 69 66 ou emr35@ar-roch.fr

## À l'Ancr'Age, 19 mineurs non accompagnés



Les jeunes MNA sont arrivés à l'Ancr'Age pour y construire leur projet d'intégration. PHOTO : OUEST-FRANCE

Lors du conseil municipal du 19 novembre, la minorité avait posé une question écrite afin de faire un point sur le dispositif d'hébergement et d'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA).

Confiés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental ils sont hébergés dans l'unité d'accueil et d'accompagnement (U2A), L'Ancr'Age. L'association Ar Roc'h intervient pour la gestion de l'U2A.

« Les jeunes sont arrivés à l'Ancr'Age de façon échelonnée depuis le 4 novembre, a expliqué Alexandra Marie, conseillère municipale déléguée. Ils sont actuellement 19, tous logés dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Ils ont de 14 à 18 ans, les majeurs poursuivant leur accompagnement commencé alors qu'ils étaient mineurs. »

Leurs origines sont variées : Maghreb (Maroc, Tunisie et Algérie), Bangladesh, Mali, Égypte, Albanie. Il reste quatre places à pourvoir qui seront vraisemblablement occupées par des jeunes en provenance de

Rennes.

Deux mineurs autonomes, bien avancés dans leur démarche d'intégration sont prévus d'arriver la semaine prochaine. Ils seront installés à la résidence du Grand-Chêne, destinée principalement aux personnes âgées autonomes.

Un appartement disponible au sein du Grand Chêne est mis à disposition par l'association Saint-Michel qui gère la maison de retraite, et a lié un partenariat avec l'association Ar Roc'h.

Il s'agit également pour la partie Ehpad Saint-Michel, d'accueillir tous les jeunes lors d'animations, voire d'apprentissages dans le cadre de leur projet. Et, pour la résidence du Grand-Chêne, d'ajouter ainsi un aspect intergénérationnel.

« Les jeunes sont motivés et ont manifestement envie de s'en sortir, assure, confiante, l'élue. Cela s'est notamment illustré par leur volonté de communiquer en français. Il y a une bonne dynamique qu'il va falloir entretenir ».

## MANIFESTATIONS - COLLOQUES

### En raison du contexte sanitaire,

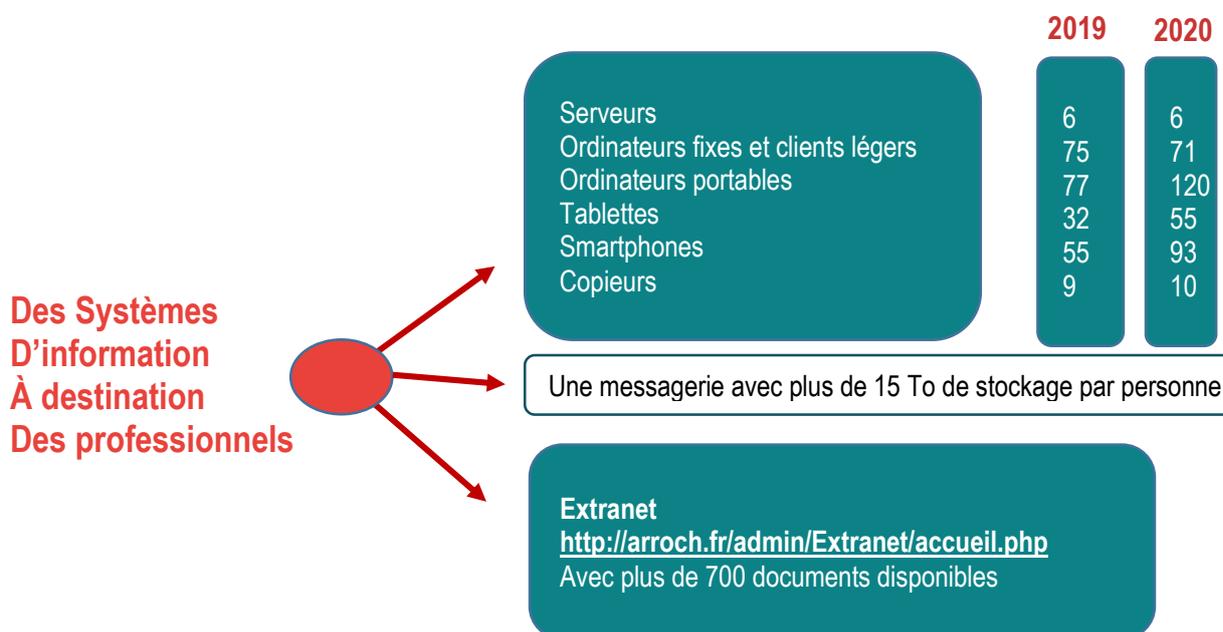
La journée d'intégration des nouveaux salariés programmée en novembre 2020 a été annulée ainsi que la journée de cohésion associative.

- Les nouveaux salariés arrivés en 2020 seront invités à participer à la journée d'intégration des salariés embauchés en 2021.

Les journées de l'AIRE prévues à Arcachon du 2 au 5 décembre 2020 auxquelles participent des professionnels d'Ar Roc'h, chaque année, ont également été annulées.

D'autres réunions à l'interne et à l'externe ne pouvant se tenir en présentiel ont été maintenues en visioconférence via l'application ZOOM et/ou TEAMS.

## LES SUPPORTS DE COMMUNICATION



## Des réseaux sociaux



[www.ar-roch.fr](http://www.ar-roch.fr)



<https://www.facebook.com/arroch.association/>



<https://www.linkedin.com/in/ar-roch>



[www.parlonsdenfants.fr](http://www.parlonsdenfants.fr)



<https://www.facebook.com/alloparlonsdenfants>



<https://www.linkedin.com/in/allo-parlons-d-enfants-b18867119/?originalSubdomain=fr>



[https://twitter.com/APE\\_Ecoute](https://twitter.com/APE_Ecoute)



<https://fddeducationetparentalite.espacedons.com/>



PÔLE RESSOURCES HANDICAP LOISIRS 35

<https://poleressourceshandicapenfancejeunesse35.wordpress.com/>

## D'autres supports de communication

- Pochette associative Ar Roc'h et fiches de présentation des établissements et services mises à jour régulièrement.
- Le journal de l'association « LES ECHOS » paru en janvier et juillet 2020.  
→ Un écho « SPECIAL 60 ans » a été édité et paru en janvier 2020.
- Tableaux d'affichage dans les salles du personnel de chaque établissement
- Diffusion d'informations à l'ensemble des salariés via la messagerie

## Depuis 2019, le nouveau site Internet Ar Roc'h évolue... continuellement



## En 2020

- Mise en place du logiciel de gestion du dossier informatisé de l'utilisateur



- Démarrage du logiciel **CCTIME** (gestion des plannings et des horaires)  
Ce logiciel sera étendu à l'ensemble des salariés de l'association en 2021.

- Ouverture d'un logiciel pour la gestion d'un centre de documentation

<https://ar-roch.docressources.fr/>



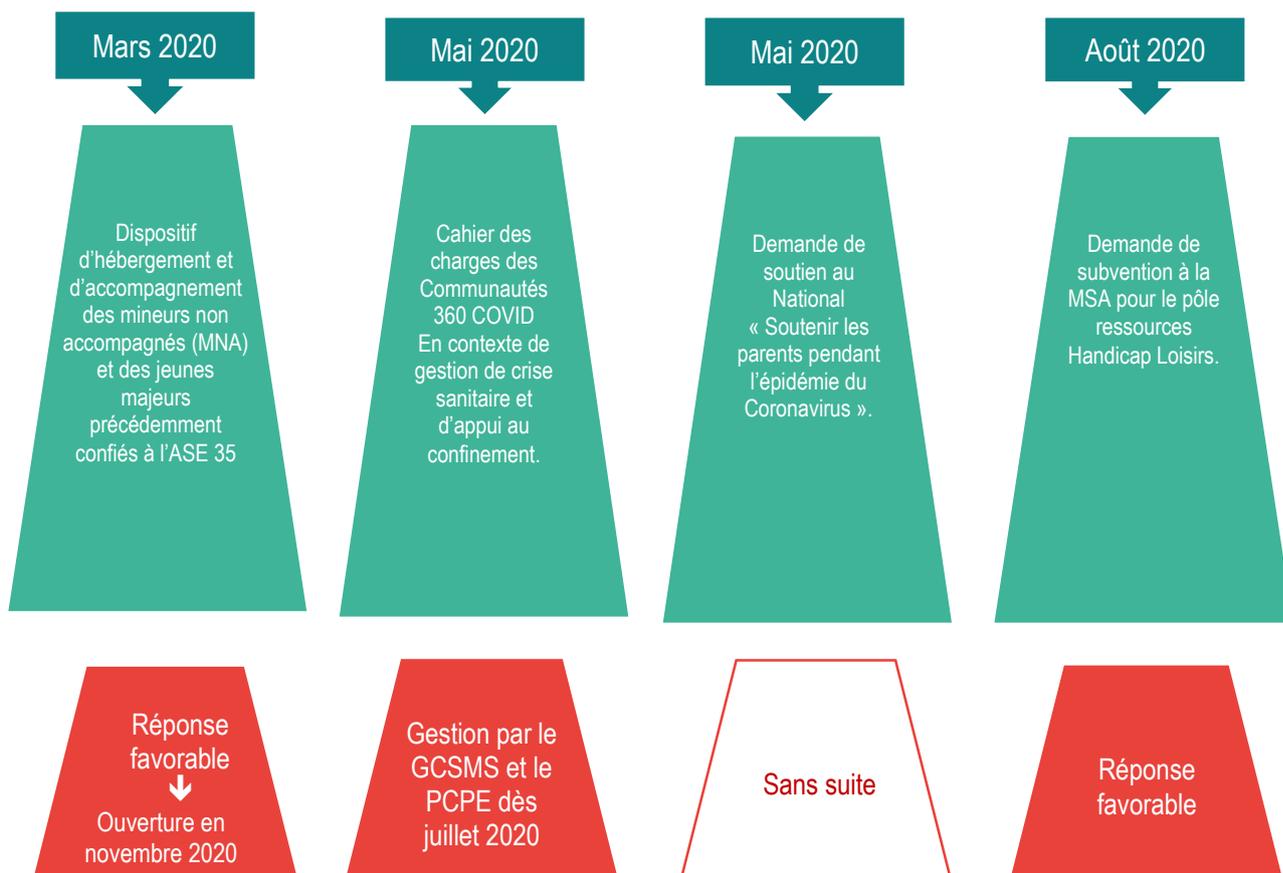
**Ce logiciel permet de réserver des livres, magazines et sera accessible de l'extérieur :**

Aux professionnels  
Aux administrateurs  
Aux familles

## 5. LES PROJETS DE L'ASSOCIATION

### REPONSES AUX APPELS A PROJETS

L'association a répondu à plusieurs appels à projets pour développer les réponses aux personnes concernées par une situation de vulnérabilité sur notre territoire.



# Glossaire

<b>ADAPEI 35</b>	Association départementale des personnes en situation de handicap mental, de leurs parents et amis
<b>A.D.I.M.C</b>	Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux
<b>A.D.P.E.P</b>	Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
<b>A.E.M.O</b>	Action Éducative en Milieu Ouvert
<b>A.E.E.H</b>	Allocation d'Éducation pour Enfant Handicapé
<b>A.G.E.F.I.P.H</b>	Association des Gestions du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés
<b>A.I.R.E</b>	Association des ITEP et de leurs Réseaux
<b>A.R.S</b>	Agence Régionale de Santé
<b>A.S.H</b>	Adaptation Scolaire et Scolarisation des Élèves Handicapés
<b>A.P.A.J.H</b>	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
<b>A.P.F</b>	Association des Paralysés de France
<b>A.R.A.S.S</b>	Association pour la Réalisation d'Action Sociale Spécialisée
<b>A.S.E</b>	Aide Sociale à l'Enfance
<b>A.V.S</b>	Auxiliaires de Vie Scolaire
<b>CAPA-SH</b>	Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (enseignants du second degré)
<b>C.A.F.S</b>	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
<b>C.A.M.S.P</b>	Centre d'Action Médico- Sociale Précoce
<b>C.A.S.S.A.J.A</b>	Centre d'accueil et de soins spécialisés pour adolescents et jeunes adultes
<b>C.C.A.D</b>	Centre Commun d'Administration et de Développement (siège Ar Roc'h)
<b>C.D.A.P.H</b>	Commission Départementale pour les droits et l'Autonomie des Personnes Handicapées.
<b>C.D.O.E.A</b>	Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés
<b>C.L.I.S</b>	Classe d'Intégration Scolaire appelée Classe d'Inclusion Scolaire
<b>C.M.P</b>	Centre Médico Psychologique
<b>C.M.P.P</b>	Centre Médico Psycho Pédagogique
<b>C.P.O.M</b>	Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
<b>C.N.A.E.F</b>	Centre National des Archives de l'Eglise de France
<b>C.N.A.H.E.S</b>	Conservatoire Nationale des Archives et de l'Histoire de l'Education spécialisée et de l'Action Sociale
<b>C.N.C.P.H</b>	Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées
<b>C.N.S</b>	Conférence Nationale de Santé
<b>C.R.E.A.I</b>	Centre Régional D'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
<b>C.T.S</b>	Conseil Territorial de Santé
<b>C.R.S.A</b>	Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie
<b>E.H.E.S.P</b>	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
<b>EMR 35</b>	Equipe Mobile Ressources 35
<b>E.R.E.A</b>	Établissement Régional d'Enseignement Adapté (12 à 20 ans avec internat)
<b>E.V.S - AESH</b>	Emploi Vie Scolaire pour Accompagnement Élèves Scolarisés Handicapés
<b>F.A</b>	Famille d'accueil
<b>F.I</b>	Famille d'internat
<b>G.C.S.M.S</b>	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
<b>I.M.E</b>	Institut Médico Éducatif
<b>I.T.E.P</b>	Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
<b>J.A</b>	Journées d'adaptation
<b>J.O</b>	Journées d'Observation
<b>M.D.P.H</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>M.E.C.S</b>	Maison d'Enfants à Caractère Social
<b>M.N.A</b>	Mineur Non Accompagné
<b>NEXEM</b>	Syndicat des Employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale
<b>P.A.G</b>	Plan d'Accompagnement Globalisé
<b>P.A.I</b>	Projet d'Accueil Individualisé
<b>P.J.J</b>	Protection Judiciaire de la Jeunesse
<b>PMO</b>	Prestation en Milieu Ordinaire
<b>P.P.A</b>	Projet Personnalisé d'Accompagnement
<b>P.P.S</b>	Projet Personnalisé de Scolarisation.

<b>P.P.R.E</b>	Projet Personnalisé de Réussite Éducative
<b>P.R.I.A.C</b>	Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
<b>P.R.L.H</b>	Pôle Ressources Handicap Loisirs
<b>P.T.A</b>	Plateforme Territoriale d'Appui
<b>R.E.A.A.P</b>	Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
<b>R.A.S.E.D</b>	Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté
<b>S.A.F.E.P</b>	Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce
<b>S.D.S.F.P</b>	Service de déploiement des savoir-faire parentaux
<b>S.E.G.P.A</b>	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
<b>S.E.S.S.A.D</b>	Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile
<b>S.I.P.F.PRO</b>	Section d'Initiation de Première Formation Professionnelle
<b>S.S.E.F.I.S</b>	Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire
<b>T.E.D</b>	Troubles Envahissants du Développement (enfants porteurs d'un trouble autistique)
<b>U.2.A</b>	Unité d'Accueil et d'Accompagnement
<b>U.L.I.S</b>	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
<b>U.N.A.P.E.I</b>	Union Nationale des Associations de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées Mentales
<b>U.N.I.F.A.F</b>	Organisme paritaire collecteur agréé par l'État (OPCA) pour collecter et gérer les fonds de la formation professionnelle continue des entreprises de la Branche professionnelle sanitaire, sociale et médico- sociale, privée à but non lucratif
<b>U.N.I.O.P.S.S</b>	Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux
<b>U.P.I</b>	Unité Pédagogique d'Intégration
<b>U.R.I.O.P.S.S</b>	Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux